



COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session

Rome, 18-20 avril 2023

MISE EN ŒUVRE ET EXAMEN DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-2
II. Contexte	3-4
III. Conservation <i>in situ</i> et gestion à l'exploitation.....	5-9
A. Actes du premier colloque international multipartite sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	5-6
B. Conservation et utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments ainsi que des variétés des agriculteurs et des variétés locales.....	7-8
C. Appui direct aux membres.....	9
IV. Conservation <i>ex situ</i>	10-14
A. Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	10-12
B. Appui direct aux membres.....	13-14

V. Utilisation durable.....	15-31
A. Conférence mondiale sur le développement vert du secteur semencier	16
B. Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences.....	17
C. Renforcement des systèmes semenciers	18-20
D. Renforcement des capacités de sélection végétale	21-26
E. Remise en état des systèmes semenciers	27-31
VI. Renforcement durable des capacités institutionnelles et humaines.....	32-41
A. Activités de renforcement des capacités.....	34-38
B. Points focaux nationaux.....	39
C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	40-41
VII. Examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.....	42-47
VIII. Indications que le Groupe de travail est invité à donner	48

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), à sa 18^e session ordinaire, a examiné les activités menées par la FAO à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le deuxième Plan d'action mondial»)¹ et formulé plusieurs demandes.

- Elle a demandé à la FAO d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à: i) élaborer ou réviser leurs plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales, ainsi que des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments; ii) établir des inventaires nationaux des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments conservés *in situ*, ainsi que des variétés des agriculteurs et variétés locales gérées sur le lieu d'exploitation; et iii) conserver les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture («RPGAA») *in situ* et sur l'exploitation, et renforcer les liens et la complémentarité entre conservations *ex situ* et *in situ*².
- La Commission a demandé à la FAO de continuer à venir en aide aux pays dans les efforts que ceux-ci déploient pour gérer les banques de gènes, y compris les banques de semences communautaires, afin d'assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation, d'évaluation et de distribution du matériel génétique des plantes cultivées et des informations connexes³.
- Elle a demandé à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux, y compris la sélection végétale, pour assurer la fourniture de semences et de matériel végétal variés et d'excellente qualité, en particulier afin de répondre aux besoins et priorités des petits exploitants⁴.
- Elle a également prié la FAO de continuer d'aider les pays à renforcer durablement leurs capacités institutionnelles et humaines, y compris leurs capacités en matière d'amélioration des plantes cultivées, et appelé à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial et, à cette fin, à élaborer leurs stratégies nationales sur les RPGAA et à les appliquer, en étroite coordination avec le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture («le Traité») et dans le cadre de sa stratégie de financement⁵.
- La Commission a enfin demandé à la FAO de continuer à rendre compte de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des objectifs de développement durable (ODD) et à présenter les résultats de ses travaux au Groupe de travail et à la Commission⁶.

2. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO, en étroite coordination avec ses partenaires, a continué à aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial. Le présent document fournit des informations sur les mesures prises par la FAO pour donner suite aux demandes de la Commission et sur les autres activités pertinentes qui ont été entreprises ou achevées depuis sa dernière session, en vue de leur examen par le Groupe de travail. Il invite également le Groupe de travail à donner des indications sur les futures activités à mener dans ces domaines.

¹ FAO. 2011. Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome.

² CGRFA-18/21/Report, paragraphes 98 et 99.

³ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 100 et 101.

⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 102.

⁵ CGRFA-18/21/Report, paragraphes 102 et 103.

⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 104.

II. CONTEXTE

3. Le deuxième Plan d'action mondial a été adopté par le Conseil de la FAO à sa 143^e session en novembre 2011⁷. Il fournit un cadre convenu au niveau international pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Ce plan est un élément d'appui du Traité conformément à son article 14. Par conséquent, son exécution apporte une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Traité⁸, et facilitera par ailleurs la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en ce qui a trait à la biodiversité agricole, ainsi que la réalisation des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal⁹.

4. Les effets de la pandémie de covid-19 ont mis en exergue l'interdépendance des défis mondiaux que sont l'appauvrissement de la biodiversité, le changement climatique et les crises sanitaires. La réalisation des 18 activités prioritaires du deuxième Plan d'action mondial contribue à apporter des solutions à ces défis interdépendants, dans la mesure où elle améliorera au bout du compte l'accès des agriculteurs à un ensemble diversifié d'espèces cultivées et de variétés résilientes, bien adaptées, productives et riches en nutriments. La mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial cadre également avec les objectifs de plusieurs autres instruments: la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031¹⁰, les Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition¹¹ adoptées par le Conseil en 2021¹² et le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO¹³ tel qu'approuvé par la Conférence en 2021¹⁴, qui vise à faciliter la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui améliorent la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, sans laisser personne de côté.

III. CONSERVATION *IN SITU* ET GESTION À L'EXPLOITATION

A. Actes du premier colloque international multipartite sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

5. Comme le lui avait demandé la Commission¹⁵, la FAO a publié le compte rendu du premier colloque international multipartite sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui s'est tenu en ligne en mars 2021¹⁶. Ce colloque était axé sur la conservation *in situ* et la gestion à l'exploitation des RPGAA, et des enregistrements vidéo de toutes les présentations sont disponibles en ligne¹⁷. Les résultats de la manifestation ont été présentés à la 9^e session de l'Organe directeur du Traité¹⁸.

6. La Commission a également prié la FAO d'organiser, en collaboration avec les secrétariats du Traité et d'autres instruments ou organismes internationaux pertinents, à intervalles réguliers et sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires nécessaires, des colloques (pouvant se tenir en ligne) et des webinaires sur la conservation *in situ* des RPGAA et leur gestion à l'exploitation¹⁹. Dans cette optique, un webinaire sur le rôle des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées dans l'amélioration de la capacité d'adaptation des systèmes agricoles sera organisé le 28 février 2023

⁷ CL 143/REP, paragraphe 43.

⁸ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 313.

⁹ CBD/COP/DEC/15/4 (en anglais).

¹⁰ FAO. 2022. *FAO Strategy on Climate Change 2022–2031*. Rome.

¹¹ PC 130/5.

¹² CL 166/REP, paragraphe 24, alinéa b.

¹³ FAO. 2021. Cadre stratégique 2022-2031. Rome.

¹⁴ C 2021/REP, paragraphe 64.

¹⁵ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 98.

¹⁶ FAO. 2022. *Proceedings of the First International Multi-stakeholder Symposium on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Technical consultation on in situ conservation and on-farm management of plant genetic resources for food and agriculture – 29–30 March 2021, Rome, Italy*. <https://doi.org/10.4060/cc3716en>.

¹⁷ Voir <http://www.fao.org/about/meetings/multi-stakeholder-symposium-on-pgrfa/fr/>.

¹⁸ IT/GB-9/22/12/Inf.3.

¹⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 98.

en collaboration avec le secrétariat du Traité²⁰. Des webinaires sur la gestion des RPGAA à l'exploitation devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2023.

B. Conservation et utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments ainsi que des variétés des agriculteurs et des variétés locales

7. En 2017 et 2019 respectivement, la Commission a approuvé les *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*²¹ et les *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*²², et encouragé les pays à les appliquer²³. À sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'aider les pays, en particulier les pays en développement, à élaborer ou à réviser leurs plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs et des variétés locales, ainsi que des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments, en tenant compte des deux directives. Elle lui a en outre demandé de rassembler des exemples de l'utilisation des deux directives d'application volontaire en vue d'améliorer leur pertinence et d'en élargir l'utilisation.

8. Ces directives ont été utilisées par la FAO dans ses travaux sur les thèmes qu'elles abordent, en particulier, pour aider les pays à mettre au point des projets pour le huitième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8)²⁴. Les directives ont également servi de référence pour la mise en œuvre de projets du FEM, plus spécifiquement en Chine²⁵, en Inde²⁶, en Indonésie²⁷, au Mexique²⁸ et au Tadjikistan²⁹, dans lesquels la FAO est intervenue en qualité d'institution d'exécution du FEM. Conformément à la demande de la Commission³⁰, la FAO a également aidé les pays à établir des inventaires nationaux des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments conservés *in situ* et des variétés des agriculteurs et variétés locales gérées sur le lieu d'exploitation. De tels inventaires nationaux sont en passe d'être établis en Chine, Inde et Indonésie, sous les auspices des projets susmentionnés financés par le FEM.

²⁰ <https://www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/fr/c/1629970/>.

²¹ FAO. 2017. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*. Rome.

²² FAO. 2020. *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*. Rome.

²³ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 62; CGRFA-17/19/Report, paragraphe 64.

²⁴ <https://www.thegef.org/who-we-are/funding/gef-8-replenishment>.

²⁵ GCP/CPR/061/GFF: On-farm Conservation and Sustainable Use of Genetic Diversity of Crops originated in China (FSP) (Conservation sur le lieu d'exploitation et utilisation durable de la diversité génétique des plantes cultivées provenant de Chine).

²⁶ GCP/IND/183/GFF: Green-Agriculture: Transforming Indian agriculture for global environmental benefits and the conservation of critical biodiversity and forest landscapes (FSP) (Agriculture respectueuse de l'environnement – Une transformation de l'agriculture indienne qui apporte des bénéfices environnementaux mondiaux et préserve la biodiversité vitale et les paysages forestiers).

²⁷ GCP/INS/804/GFF: Crop Diversity Conservation for Sustainable Use in Indonesia (PPG) (Conservation de la diversité des espèces cultivées à l'appui d'une utilisation durable en Indonésie).

²⁸ GCP/MEX/305/GFF: Securing the Future of Global Agriculture in the face of climate change by conserving the Genetic Diversity of the Traditional Agroecosystems of Mexico (FSP) (Assurer l'avenir de l'agriculture mondiale face au changement climatique en conservant la diversité génétique des agrosystèmes traditionnels du Mexique).

²⁹ GCP/TAJ/021/GFF: Facilitating agrobiodiversity (ABD) conservation and sustainable use to promote food and nutritional resilience in Tajikistan (Faciliter la conservation et l'utilisation durable de l'agrobiodiversité pour promouvoir la résilience alimentaire et nutritionnelle au Tadjikistan).

³⁰ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 99.

C. Appui direct aux membres

9. Pendant la période considérée, la FAO a appuyé, en collaboration avec des partenaires internationaux et locaux, un certain nombre d'activités relatives à la conservation *in situ* des RPGAA et à leur gestion à l'exploitation, en particulier dans le cadre des projets susmentionnés et d'autres projets financés par le FEM à Cuba³¹, en Équateur³², en Mauritanie³³ et au Pérou³⁴, l'Organisation agissant en qualité d'institution d'exécution du FEM³⁵. La FAO a aussi apporté son concours à la conservation et l'utilisation de variétés et de plantes cultivées locales au Sénégal (maïs, espèces horticoles)³⁶ et en Algérie (plantes médicinales et aromatiques)³⁷; dans ce contexte, elle a élaboré un plan d'action visant à inscrire ces initiatives dans la durée.

IV. CONSERVATION *EX SITU*

A. Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

10. En 2013, la Commission a approuvé les *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*³⁸ et prié la FAO de mener une enquête sur leur mise en œuvre et de faire rapport sur leur incidence, leur pertinence et leur efficacité³⁹. À sa 18^e session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à venir en aide aux pays, notamment grâce à un renforcement des capacités, dans les efforts que ceux-ci déploient pour gérer les banques de gènes, y compris les banques de semences communautaires, de manière à assurer la continuité des opérations de collecte, de conservation, de caractérisation, d'évaluation et de distribution du matériel génétique des plantes cultivées et des informations connexes⁴⁰.

11. Conformément à la demande formulée par la Commission à sa dernière session⁴¹, la FAO a achevé et publié en 2022 trois guides pratiques sur la mise en œuvre des Normes applicables aux

³¹ GCP/CUB/017/GFF: Introduction of new farming methods for the conservation and sustainable use of biodiversity, including plant and animal genetic resources, in production landscapes in selected areas of Cuba (FSP) (Introduction de nouvelles méthodes agricoles pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, y compris des ressources phylogénétiques et zoogénétiques, dans certains secteurs de production à Cuba).

³² GCP/ECU/105P/GFF: Conservación y uso sostenible de parientes silvestres de cultivos (PSC) y especies silvestres comestibles (ESC), bajo un marco institucional y desarrollo de iniciativas comunitarias rurales en Ecuador (PPG) (Conservation et utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments dans un cadre institutionnel, et mise en place d'initiatives communautaires rurales en Équateur).

³³ GCP/MAU/001/GFF: Integrated ecosystem management program for the sustainable human development in Mauritania (FSP) (Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable en Mauritanie).

³⁴ GCP/PER/045/GFF: Sustainable management of agro-biodiversity and vulnerable ecosystems recuperation in Peruvian Andean regions through Globally Important Agricultural Heritage Systems (GIAHS) approach (Gestion durable de la biodiversité agricole et de la remise en état des écosystèmes vulnérables dans les Andes péruviennes grâce à une approche fondée sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial [SIPAM]).

³⁵ GCP/TAJ/021/GFF: Facilitating agrobiodiversity (ABD) conservation and sustainable use to promote food and nutritional resilience in Tajikistan (Faciliter la conservation et l'utilisation durable de l'agrobiodiversité pour promouvoir la résilience alimentaire et nutritionnelle au Tadjikistan).

³⁶ GCP/SEN/803P/GFF: Land Degradation Neutrality for biodiversity conservation, food security and resilient livelihoods in the Peanut Basin and Eastern Senegal (Dékil Souf) (PPG) (Atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres pour assurer la préservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la résilience des moyens d'existence dans le Bassin arachidier et l'est du Sénégal [Dékil Souf]).

³⁷ TCP/ALG/3802: Gestion durable des zones d'intérêts pour les plantes aromatiques et médicinales (ZIPAM) dans les zones présahariennes et sahariennes.

³⁸ FAO. 2014. *Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Édition révisée. Rome.

³⁹ CGRFA-14/13/Report, paragraphes 102 et 103.

⁴⁰ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 100.

⁴¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 100.

banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ayant pour thème: la conservation des semences orthodoxes dans des banques de gènes de semences⁴²; la conservation dans des banques de gènes sur le terrain⁴³; et la conservation grâce à la culture *in vitro*⁴⁴. La Commission a également demandé à la FAO d'élaborer d'autres guides pratiques, en particulier sur la conservation d'espèces produisant des semences récalcitrantes dans des banques de gènes et sur la cryoconservation de ces espèces, en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux concernés, tels que l'Organisation du Système CGIAR et le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. De plus amples informations sur l'état d'avancement de ces guides figurent dans le document intitulé *Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁴⁵.

12. La FAO a contribué à la plateforme des banques de gènes du CGIAR à travers l'élaboration du document *Guidance note for CGIAR Genebanks on improving accession management* (Note d'orientation relative à l'amélioration de la gestion des accessions dans les banques de gènes du CGIAR)⁴⁶, qui a pour but de favoriser l'harmonisation des pratiques des centres du CGIAR concernant certains aspects de la gestion des collections internationales de RPGAA, notamment la terminologie, le format et la programmation de leurs communications conjointes sur la gestion de ces collections, cela dans le cadre des politiques applicables existantes. La FAO a en outre pris part aux débats consacrés aux travaux futurs sur les stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées⁴⁷.

B. Appui direct aux membres

13. Pendant la période considérée, la FAO a appuyé un certain nombre d'activités de conservation *ex situ* dans plusieurs pays, notamment en Arménie⁴⁸, en Azerbaïdjan⁴⁹, au Malawi⁵⁰, en Mongolie⁵¹, aux Philippines⁵², au Samoa⁵³ et au Venezuela⁵⁴. Au Malawi, par exemple, 124 échantillons de matériel génétique d'espèces cultivées locales ont été collectés, caractérisés et multipliés en vue de leur

⁴² FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation of orthodox seeds in seed genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0021en>.

⁴³ FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation in field genebanks*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0023en>.

⁴⁴ FAO. 2022. *Practical guide for the application of the Genebank Standards for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture: Conservation via in vitro culture*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0025en>.

⁴⁵ CGRFA/WG-PGR-11/23/4.1.

⁴⁶ Plateforme des banques de gènes du CGIAR. 2022. [Guidance note for CGIAR Genebanks on improving accession management](https://doi.org/10.4060/cc0021en).

⁴⁷ Dulloo, E. et Houry, CK. 2023. *Towards Mainstreaming Global Crop Conservation Strategies*. Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Bonn (Allemagne). DOI: 10.5281/zenodo.7548352.

⁴⁸ Financement du Fonds multidisciplinaire.

⁴⁹ UTF/AZE/016/AZE: Catalysing the efficiency and sustainability of Azerbaijan's hazelnut sector (Catalyser l'efficacité et la durabilité du secteur de la noisette en Azerbaïdjan).

⁵⁰ GCP/MLW/072/EC: KULIMA - Promoting farming in Malawi "Revitalising Agricultural Clusters and Ulimi wa M'ndandanda through Farmer Field Schools in Malawi" (Promouvoir l'agriculture au Malawi: «Stimuler les noyaux d'activité agricoles et les *Ulimi wa M'ndandanda* au Malawi grâce aux écoles pratiques d'agriculture»)

⁵¹ TCP/MON/3902: Strengthening food safety and plant health protection systems (Renforcer la sécurité sanitaire des aliments et les systèmes de protection de la santé des végétaux).

⁵² GCP/PHI/062/GFF: Dynamic conservation and sustainable use of agricultural biodiversity to ensure food security and ecosystems services and resiliency (Conservation dynamique et utilisation durable de la biodiversité agricole pour garantir la sécurité alimentaire, les services des écosystèmes et la résilience).

⁵³ TCP/SAM/3803: Building capacities on tissue culture to support & sustain biodiversity for food security & nutrition (Renforcer les capacités en matière de cultures de tissus afin de soutenir et préserver la biodiversité pour la sécurité alimentaire et la nutrition).

⁵⁴ TCP/VEN/3702/C2: Fortalecimiento de las potencialidades técnico-científica en producción de semillas de leguminosas vinculadas a la agricultura familiar y campesina (Renforcer le potentiel technique et scientifique pour la production de semences de légumineuses dans l'agriculture familiale et paysanne).

conservation dans la banque de gènes et de leur distribution et utilisation dans les zones agroécologiques appropriées du pays.

14. La FAO a également aidé à renforcer le fonctionnement des banques de semences communautaires en Angola, au Botswana, au Malawi, en Namibie, au Pérou⁵⁵, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe⁵⁶, sous les auspices du Programme d'impact sur la durabilité des paysages des zones arides mené par le FEM en Afrique australe. Ces initiatives visent, entre autres, à renforcer les capacités dont les parties prenantes disposent pour gérer les variétés et les plantes cultivées locales, à promouvoir les mécanismes incitatifs fondés sur le marché, à recenser les plateformes contribuant à déployer à plus grande échelle les actions qui sont couronnées de succès et à promouvoir la création d'un environnement institutionnel favorable.

V. UTILISATION DURABLE

15. À sa dernière session, la Commission a prié la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux, y compris la sélection végétale, pour assurer la fourniture de semences et de matériel végétal variés et de qualité, en particulier afin de répondre aux besoins et priorités des petits exploitants⁵⁷. Elle a demandé à la FAO de continuer à aider les pays, à leur demande et en collaboration avec les instances du Traité, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, y compris de présélection, à l'appui de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'article 6 du Traité.

A. Conférence mondiale sur le développement vert du secteur semencier

16. En novembre 2021, la FAO a organisé, en ligne, la Conférence mondiale sur le développement vert du secteur semencier⁵⁸, qui a été suivie par plus de 2 200 participants de 126 pays. La conférence a été ouverte par le Directeur général de la FAO et a proposé une session de haut niveau à laquelle ont pris part des hauts responsables de six membres de la FAO. Les thèmes abordés ont été les suivants: technologies avancées, conservation des RPGAA, mise au point et adoption de variétés végétales, et systèmes semenciers. Les actes de la conférence, qui contiennent une liste de dix recommandations élaborées par le comité directeur de la conférence, peuvent être consultés en ligne⁵⁹. Ils ont été officiellement présentés en novembre 2022 à l'occasion du premier forum de discussion de la FAO sur la gestion de systèmes semenciers durables, qui visait à obtenir l'appui de l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre des recommandations du comité directeur, à savoir: adoption d'innovations, renforcement des capacités institutionnelles et humaines, préservation des ressources génétiques des cultures, notamment dans leurs habitats naturels, sélection d'un portefeuille diversifié de variétés végétales bien adaptées et progressivement supérieures, et renforcement des capacités tout au long de la chaîne de valeur des semences⁶⁰.

B. Examen de la situation et des tendances concernant les politiques en matière de semences

17. Conformément à la demande exprimée par la Commission à sa dernière session⁶¹, la FAO a étudié, en collaboration avec le secrétariat du Traité, les possibilités de mener des recherches plus

⁵⁵ GCP/PER/045/GFF: Sustainable management of agro-biodiversity and vulnerable ecosystems recuperation in Peruvian Andean regions through Globally Important Agricultural Heritage Systems (GIAHS) approach (Gestion durable de la biodiversité agricole et de la remise en état des écosystèmes vulnérables dans les Andes péruviennes grâce à une approche fondée sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial [SIPAM]).

⁵⁶ GCP/GLO/980/GFF: Global coordination project for the Dryland Sustainable Landscapes Impact Program (Projet de coordination mondiale pour le Programme d'impact sur la durabilité des paysages des zones arides).

⁵⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 102.

⁵⁸ <https://www.fao.org/events/detail/global-conference-on-green-development-of-seed-industries/fr>. Consulté le 5 décembre 2022.

⁵⁹ Ruane, J., Mba, C. et Xia, J. (sous la direction de). 2022. *Proceedings of the Global Conference on Green Development of Seed Industries, 4–5 November 2021*. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc1220en>.

⁶⁰ <https://www.fao.org/director-general/news/news-article/fr/c/1626124/>.

⁶¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 105.

approfondies sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, en tenant compte de la diversité des facteurs susceptibles d'influencer et éventuellement d'améliorer la capacité des agriculteurs d'accéder à des semences et à du matériel végétal en quantité suffisante et à un prix abordable, pour des variétés diverses et adaptées aux conditions locales, y compris les variétés des agriculteurs et variétés locales. Le document intitulé *Further research on the impact of seed policies, laws and regulations* (Nouvelles activités de recherche sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences)⁶² donne de plus amples précisions sur cette question et présente un projet de note conceptuelle sur les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences susceptibles d'influencer la capacité des agriculteurs d'accéder à des semences.

C. Renforcement des systèmes semenciers

18. Au cours de la période considérée, la FAO a continué d'aider les membres à mettre en place des systèmes semenciers solides couvrant l'adoption de variétés, la production de semences de qualité et la création d'entreprises semencières communautaires. Le but était de faire en sorte que les exploitants agricoles, en particulier les petits exploitants, bénéficient d'un accès durable, à un coût abordable, à des semences et à un matériel végétal de qualité de variétés adaptées, productives et nutritives, qui soient résistantes aux facteurs de stress biotiques ou abiotiques. À cet égard, des initiatives visant à renforcer les chaînes de valeur de l'approvisionnement en semences ont été mises en œuvre dans 16 pays⁶³. Ces interventions comprenaient un appui pour le renforcement de l'adoption de différentes variétés de plantes cultivées, y compris de cultures biofortifiées; la mise en place de systèmes de production et de fourniture de semences au niveau des communautés; la production et la fourniture de semences de prébase et de base; le renforcement des capacités des laboratoires d'analyse des semences et des capacités d'homologation internationale; la formation professionnelle et la mise à disposition de matériel pour le traitement des semences; ainsi que le renforcement des systèmes de certification des semences.

19. En Haïti, la FAO a facilité l'accès des cultivateurs au matériel végétal de taro sain du Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique⁶⁴. Au Tadjikistan, elle a fourni une aide pour l'établissement de parcelles témoins, ainsi que pour l'achat et la distribution de 85 tonnes de semences de pomme de terre et 27 tonnes de semences de première génération de deux variétés élite⁶⁵. En Arménie, au Kirghizistan, en Macédoine du Nord et au Tadjikistan, 200 agriculteurs environ ont reçu une formation sur la multiplication des semences⁶⁶. La FAO a également apporté son concours à l'Azerbaïdjan pour l'évaluation de variétés européennes de pomme de terre et la production et le stockage *in vitro*, en serre et en plein champ de plants de pomme de terre exempts de ravageurs et de maladies⁶⁷. Un appui a aussi été fourni pour la production de semences de pomme de terre *in vitro* au Niger⁶⁸. En Géorgie, une association nationale de producteurs de semences a été créée et des pépinières ont reçu des aides à la production et à l'exportation d'arbres fruitiers. La FAO a aidé plusieurs pays

⁶² CGRFA/WG-PGR-11/23/4.2.

⁶³ Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Cambodge, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Géorgie, Haïti, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Mozambique, Sierra Leone, Sri Lanka et Tadjikistan.

⁶⁴ TCP/HAI/3804: Appui au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural pour lutter contre le *Phytophthora colocasiae*, agent causal du mildiou du taro, par la production de semences saines en Haïti.

⁶⁵ GCP/TAJ/019/JCA: Developing a potato-seed production system in Tajikistan (Établissement d'un système de production de semences de pomme de terre au Tadjikistan).

⁶⁶ TCP/RER/3802: Creating enabling environments for enhanced climate resilience in agriculture (Créer des environnements propices au renforcement de la résilience de l'agriculture face au changement climatique).

⁶⁷ UTF/AZE/011/AZE: Establishment of disease-free national seed potato production system in Azerbaijan (Création d'un système de production nationale de pommes de terre de semence exemptes de maladies en Azerbaïdjan).

⁶⁸ TCP/NER/3901: Projet d'appui à la production de semences certifiées de pomme de terre dans la région d'Agadez.

– notamment le Cambodge⁶⁹, l'Égypte⁷⁰, l'Éthiopie⁷¹ et Sri Lanka^{72, 73} – à accroître leur production de semences de qualité, s'agissant d'un moyen crucial d'améliorer la productivité et les revenus.

20. Les cadres réglementaires et législatifs nationaux et régionaux applicables aux semences sont essentiels pour créer un environnement robuste propice à la création de secteurs semenciers efficaces et efficaces. La FAO a continué de répondre aux demandes des membres et a aidé 12 pays de différentes régions à élaborer des politiques, des législations et des réglementations à l'échelon national⁷⁴. Ainsi a-t-elle aidé la Géorgie à se doter d'un cadre juridique en matière de certification du matériel de pépinière d'arbres fruitiers et à créer un stock de matériel de reproduction exempt d'organismes nuisibles⁷⁵. En Sierra Leone, la FAO a aidé l'organisme national de certification des semences à examiner les politiques et réglementations semencières en vigueur⁷⁶. Au Mozambique, elle a apporté un soutien continu à l'élaboration d'une loi sur les semences et à la promotion du dialogue sur les politiques⁷⁷. De même, au Nicaragua, elle a appuyé l'élaboration d'une loi sur les semences, qui était suspendue à l'approbation du Parlement⁷⁸.

D. Renforcement des capacités de sélection végétale

21. Durant la période considérée, la FAO a renforcé les capacités d'obtention de variétés adaptées qui conviennent le mieux aux écosystèmes agricoles et aux systèmes agricoles locaux et a facilité l'adoption de variétés améliorées dans 11 pays⁷⁹. À cet égard, l'Organisation a fourni une aide à la vérification de l'identité génétique de cultivars de vigne à l'aide d'outils moléculaires en Géorgie⁸⁰, à l'amélioration des baies/petits fruits en République de Moldova⁸¹ et au renforcement des chaînes de valeur des cultures, y compris l'amélioration de l'accès aux marchés. En Afghanistan, la FAO a appuyé le renforcement de la production de soja au moyen d'un accès amélioré aux semences de première génération et de la production de semences certifiées⁸². En Côte d'Ivoire, un soutien à la production et à la distribution de semences de riz certifiées a été fourni, et le lien entre les producteurs de semences et les centres de recherche pour la prévision de la demande de semences de première génération a été renforcé⁸³. Par ailleurs, la FAO a apporté un soutien continu au renforcement de la coopération entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis dans le domaine de la recherche et du développement, afin

⁶⁹ TCP/CMB/3804: Support to strengthen the seed management system (Soutien au renforcement du système de gestion des semences).

⁷⁰ TCP/EGY/3807: Propagation and Promotion of Local Seeds and Hybrids in Egypt (Diffusion et promotion de semences locales et d'hybrides en Égypte).

⁷¹ GCP/ETH/096/GAF: Technical Assistance to the Second Agricultural Growth Program (Assistance technique pour le deuxième programme de croissance agricole).

⁷² TCP/SRL/3901: Streamlining of good quality seed and planting material production, quality assurance and marketing system (Rationalisation de la production de semences et de matériel végétal de qualité, de l'assurance qualité et du système de commercialisation).

⁷³ TCP/SRL/3802: Support capacity development of supply chain of maize hybrid seeds (Soutien au renforcement des capacités dans la chaîne d'approvisionnement en semences hybrides de maïs).

⁷⁴ Arménie, Azerbaïdjan, Gambie, Géorgie, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Mali, Mozambique, Nicaragua, Rwanda, Soudan et Tadjikistan.

⁷⁵ UNJP/GEO/013/EC: EU/UN innovative action for private sector competitiveness in Georgia (Action innovante de l'UE et des Nations Unies pour la compétitivité du secteur privé en Géorgie).

⁷⁶ TCP/SIL/3807: Strengthening of the Seed Certification and Regulatory Agency in Sierra Leone (Renforcement de l'organisme de certification et de réglementation des semences en Sierra Leone).

⁷⁷ GCP/MOZ/127/EC: PROMOVE Agribiz.

⁷⁸ GCP/SLM/001/MexBaby7.

⁷⁹ Afghanistan, Côte d'Ivoire, Dominique, Géorgie, Macédoine du Nord, Niger, Ouzbékistan, République de Moldova, Suriname, Trinité-et-Tobago et Venezuela (République bolivarienne du).

⁸⁰ GCP/GEO/011/EC: FAO support to the Georgian agricultural sector (ENPARD III) (Appui de la FAO au secteur agricole géorgien).

⁸¹ TCP/MOL/3608: Strengthening the capacity of smallholders in berry production (Renforcer les capacités de production de baies/petits fruits des petits exploitants).

⁸² OSRO/AFG/009: Strengthening Soya Production and Food Systems in Afghanistan (Renforcer la production de soja et les systèmes alimentaires en Afghanistan).

⁸³ TCP/IVC/3801 (21/II/IVC/231): Appui à la revitalisation du système semencier de Côte d'Ivoire (riz).

d'encourager l'utilisation des techniques avancées de la biologie moléculaire pour améliorer la tolérance des cultures aux stress abiotiques⁸⁴.

22. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la FAO a aidé le Venezuela (République bolivarienne du) à renforcer les capacités de son personnel technique et de ses agriculteurs dans la production de semences de qualité de différentes légumineuses⁸⁵. À la Dominique, au Suriname et à la Trinité-et-Tobago, l'Organisation a également facilité l'accès des agriculteurs à de nouvelles variétés de manioc (trois par pays), qui ont été introduites en tant que plantules saines⁸⁶.

23. Grâce aux financements du FEM, la FAO a aidé Sri Lanka à mettre en œuvre son Cadre national en matière de biosécurité, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique⁸⁷. Ont notamment été élaborés le projet de réglementation nationale sur la biosécurité des organismes vivants modifiés (OVM) et des organismes génétiquement modifiés (OGM) et le projet de plan directeur national sur la biodiversité, ainsi que des lignes directrices, des manuels et des stratégies portant sur des questions telles que l'évaluation, la gestion et la communication des risques. Le personnel des autorités nationales et sectorielles compétentes a été formé à la gestion du flux des tâches de biosécurité; en outre, quatre laboratoires ont été équipés en matériels et fournitures de détection des OVM, et leur personnel formé à l'utilisation de ces outils.

24. Le Centre mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN) a appuyé la conception et la mise en œuvre de 79 projets de coopération technique nationaux et régionaux relatifs à l'amélioration des plantes cultivées dans plus de 100 pays. Ces activités ont débouché sur le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la modernisation des infrastructures et la fourniture de conseils techniques pour une utilisation efficace de la sélection par mutation en tant que technique d'amélioration des plantes cultivées. Ces projets de coopération technique et le soutien continu du CJN aux pays a conduit à l'introduction en 2021-2022 de 72 nouvelles variétés végétales dans les pays membres. En outre, grâce au mécanisme des projets de recherche coordonnée mis en place par l'AIEA, le CJN a établi une collaboration avec des chercheurs de plus de 50 institutions dans 39 pays différents, dans le cadre de cinq projets d'amélioration de plantes cultivées. En décembre 2022, la base de données des variétés mutantes de la FAO et de l'AIEA répertoriait 3 400 variétés mutantes de 228 espèces cultivées homologuées pour l'agriculture dans 72 pays.

25. L'équipe du sous-programme de sélection des plantes et de phytogénétique a fixé les orientations techniques du colloque mondial de recherche sur la gestion de la fusariose du bananier (race tropicale 4 ou TR4)⁸⁸, organisé en Équateur en mars 2022. La manifestation a rassemblé des chercheurs internationaux, qui ont fait le point sur l'avancement des recherches consacrées aux différents aspects de la gestion de la TR4. Un projet de coopération technique interrégional visant à renforcer les capacités des pays membres à lutter contre la TR4 au moyen d'une détection précoce a été approuvé récemment⁸⁹.

⁸⁴ UTF/UAE/009/UAE – Baby 1: Strengthening Research, Technology and Innovation (RTI) (Renforcer la recherche, la technologie et l'innovation).

⁸⁵ TCP/VEN/3702/C2: Fortalecimiento de las potencialidades técnico-científica en producción de semillas de leguminosas vinculadas a la agricultura familiar y campesina (Renforcer le potentiel technique et scientifique pour la production de semences de légumineuses dans l'agriculture familiale et paysanne).

⁸⁶ GCP/SLC/010/CDB: Cassava industry development – market assessment and technology validation and dissemination (Développement du secteur du manioc – évaluation du marché et validation et diffusion des technologies).

⁸⁷ GCP/SRL/066/GFF: Implementation of the National Biosafety Framework in accordance with the Cartagena Protocol on Biosafety (Mise en œuvre du Cadre national en matière de biosécurité, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques).

⁸⁸ <https://www.fao.org/3/cc2154en/cc2154en.pdf> (en anglais).

⁸⁹ INT5158: Strengthening Member State Capacities to Combat Banana Fusarium Wilt (TR4) through Early Detection, New Resistant Varieties, and Integrated Management (Renforcer les capacités des pays membres à

26. L'équipe du sous-programme de sélection des plantes et de phytogénétique a également fourni des services d'irradiation portant sur 489 accessions/varieties de plantes cultivées, en réponse à 53 demandes formulées en 2022 par 28 pays membres. En 2022, elle a lancé une étude de faisabilité sur l'irradiation des semences dans l'espace. Réalisé et hébergé par la Station spatiale internationale, ce projet a pour objectif d'améliorer la compréhension de la diversité génétique induite et de la sélection végétale par mutation.

E. Remise en état des systèmes semenciers

27. La FAO aide les pays à reconstruire leurs systèmes de production agricole après une catastrophe naturelle ou un conflit, notamment en dispensant une aide semencière d'urgence. À cet égard, en collaboration avec d'autres partenaires, la FAO mène des évaluations de la sécurité semencière dans les pays ayant besoin d'une assistance pour relancer la production végétale après les crises.

28. Pendant la période considérée, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, la FAO a conçu et mis en œuvre des évaluations de la sécurité semencière dans cinq pays (Afghanistan, Burkina Faso, République arabe syrienne, Somalie et Soudan) pour guider et améliorer les activités d'intervention face aux catastrophes et de renforcement de la résilience⁹⁰.

29. Par rapport aux années précédentes, un nombre accru d'agriculteurs dans un large éventail de pays, y compris en Europe, ont bénéficié d'interventions d'urgence sous la forme de distribution de semences et de matériel végétal de qualité. La FAO a apporté une aide semencière d'urgence à plusieurs pays touchés par le conflit en Ukraine, notamment l'Arménie⁹¹ et le Liban⁹², où des semences de qualité de variétés améliorées de blé d'hiver ont été distribuées aux ménages agricoles vulnérables, ainsi que la République de Moldova⁹³ et l'Ukraine, où des semences de variétés améliorées de céréales et de légumes ont été distribuées⁹⁴.

30. Au cours de la période considérée, la FAO a aidé des petits exploitants vulnérables touchés par des crises diverses à accéder à des semences et un matériel végétal de cultures vivrières de qualité dans plus de 70 pays membres. Au nombre de ces crises figuraient des sécheresses, des troubles civils, des inondations, des tempêtes tropicales et la pandémie de covid-19. Des semences de qualité ont été distribuées aux agriculteurs dans des régions touchées à la fois par la sécheresse et les invasions de criquets pèlerins, notamment l'Afghanistan⁹⁵, la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie,

lutter contre la fusariose du bananier [race tropicale 4] grâce à une détection précoce, à l'utilisation de nouvelles variétés résistantes et à la gestion intégrée).

⁹⁰ OSRO/AFG/114/SWE; OSRO/BKF/801/SWE; TCP/SUD/3804/C2; GCP/SYR/023/EC.

⁹¹ TCP/ARM/3901: Emergency agricultural inputs support to the most vulnerable smallholder farmers affected by the Ukraine conflict (Aide d'urgence pour la fourniture d'intrants agricoles aux petits exploitants les plus vulnérables touchés par le conflit en Ukraine).

⁹² TCP/LEB/3902: Emergency support to vulnerable smallholder farming households affected by the ongoing economic crisis in Lebanon (Aide d'urgence aux ménages de petits exploitants agricoles vulnérables touchés par la crise économique actuelle au Liban).

⁹³ TCP/MOL/3901: Emergency support to vulnerable smallholder farming households in Moldova caused by the Ukraine conflict (Aide d'urgence aux ménages de petits exploitants agricoles vulnérables de Moldova touchés par le conflit en Ukraine).

⁹⁴ TCP/UKR/3901: Emergency Food Security and Livelihoods Assistance to Conflict Affected Households in Ukraine (Aide d'urgence à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence pour les ménages touchés par le conflit en Ukraine); OSRO/UKR/208/CHA: Scaling Up Critical Seasonal Support to Agriculture Producers Ukraine (Renforcement du soutien saisonnier essentiel aux producteurs agricoles en Ukraine); OSRO/UKR/201/BEL: Emergency Food Security and Livelihoods Assistance to Conflict Affected People in Ukraine (Aide d'urgence à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine).

⁹⁵ GCP/AFG/106/USA: Strengthening rural livelihoods and food security program in Afghanistan (Renforcer les moyens d'existence ruraux et le programme de sécurité alimentaire en Afghanistan).

Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan du Sud)⁹⁶ et le Nigéria⁹⁷. De même, des interventions d'urgence comprenant la distribution de semences ont permis aux personnes déplacées et à leurs communautés d'accueil dans les pays accueillant des populations réfugiées, comme le Mozambique⁹⁸, le Cameroun⁹⁹, la Papouasie-Nouvelle-Guinée¹⁰⁰ et l'Ouganda¹⁰¹, de relancer la production végétale. Les achats de semences et de matériel végétal se sont montés au total à 42 millions d'USD en 2020, 50 millions d'USD en 2021 et 83 millions d'USD en 2022, chiffres qui témoignent de l'augmentation exceptionnelle de l'échelle et de la portée des interventions de distribution de semences en urgence.

31. Dans plusieurs pays tels que la République démocratique du Congo¹⁰², Haïti¹⁰³, Madagascar¹⁰⁴ et le Soudan du Sud¹⁰⁵, les systèmes d'assurance de la qualité des semences ont été renforcés, et des groupes de production de semences décentralisés et gérés par les agriculteurs ont été établis dans le but de remettre en état les systèmes semenciers nationaux touchés par la crise et d'améliorer l'accès des agriculteurs à des semences de qualité. Au Venezuela, des parcelles témoins ont été mises en place pour favoriser l'adoption de variétés et la multiplication des semences dans le cadre des efforts visant à remettre en état le système semencier national¹⁰⁶.

VI. RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

32. En réponse à la demande de la Commission¹⁰⁷, la FAO a continué de fournir un appui au renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, en particulier dans les pays en développement. Un mécanisme d'exécution essentiel des activités de la FAO à cet égard a été le renforcement des partenariats et le resserrement des liens. Les

⁹⁶ OSRO/GLO/115/GER: Phase 3: Livelihood response to mitigate impacts of drought on food security and livelihoods (Soutien aux moyens d'existence pour atténuer les impacts de la sécheresse sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence); OSRO/GLO/006/GER: Emergency livelihoods assistance to vulnerable farmers, agropastoralists and pastoralists affected by desert locust in Djibouti, Eritrea, Ethiopia, Kenya, Somalia, South Sudan and Uganda (Aide d'urgence pour les moyens d'existence des agriculteurs, agro-éleveurs et éleveurs pastoraux vulnérables touchés par le criquet pèlerin à Djibouti, en Érythrée, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en Somalie et au Soudan du Sud).

⁹⁷ OSRO/NIR/805/NOR: Building resilient livelihoods in northeast States of Adamawa, Borno and Yobe through climate change (Établir des moyens d'existence résilients dans les États d'Adamawa, Borno et Yobe au nord-est du Nigéria par des mesures d'adaptation au changement climatique).

⁹⁸ TCP/MOZ/3804: Emergency agriculture livelihoods support for displaced people and host communities in the Province of Cabo Delgado, Northern Mozambique (Soutien d'urgence aux moyens d'existence agricoles des personnes déplacées et des communautés d'accueil dans la province de Cabo Delgado, dans le nord du Mozambique).

⁹⁹ TCP/CMR/3901: Appui d'urgence pour améliorer la sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables (déplacés, retournés et communautés d'accueil) à Logone-Birni, Cameroun.

¹⁰⁰ TCP/PNG/3903: Emergency response to restore food security of conflict-affected population in the highlands of Papua New Guinea (Intervention d'urgence pour rétablir la sécurité alimentaire des populations touchées par le conflit dans les Hautes-Terres de la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

¹⁰¹ TCP/UGA/3901: Emergency agricultural and livelihoods support to new arrivals of refugees in Southwestern Uganda (Aide d'urgence à l'agriculture et aux moyens d'existence en réponse aux nouvelles arrivées de réfugiés dans le sud-ouest de l'Ouganda).

¹⁰² GCP/DRC/076/GER: Strengthening socio-economic resilience of smallholder farmers and vulnerable populations in the Democratic Republic of the Congo (Renforcer la résilience socioéconomique des petits exploitants agricoles et des populations vulnérables en République démocratique du Congo).

¹⁰³ GCP/HAI/040/EC: Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcement de la résilience des populations vulnérables du département du Nord-Est (PROACT 2020-Haïti).

¹⁰⁴ UTF/MAG/102/MAG: Réponse d'urgence face à la crise d'insécurité alimentaire et sécheresse dans le sud de Madagascar.

¹⁰⁵ UTF/SSD/020/SSD: South Sudan Resilient Agricultural Livelihoods Project – RALP (Projet sur la résilience des moyens d'existence agricoles au Soudan du Sud).

¹⁰⁶ TCP/VEN/3801: Apoyo a la rehabilitación del sistema nacional de semilla de maíz para la Seguridad Alimentaria y Nutricional (SAN) en el contexto post COVID-19 (Appui à la remise en état du système national des semences de maïs pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le contexte de l'après-covid-19).

¹⁰⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 102.

travaux dans les pays ont été facilités par la collaboration menée avec un ensemble de partenaires parmi lesquels les organes du système des Nations Unies, en particulier le Programme alimentaire mondial, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation météorologique mondiale, ainsi que les centres du CGIAR, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles, la Fédération internationale des semences et l'Association internationale d'essais de semences (ISTA).

33. Les réseaux ont également été des éléments indispensables à une collaboration fructueuse entre les partenaires, en vue de mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial avec plus d'efficacité. Durant la période considérée, la FAO a aidé plusieurs réseaux et organismes, dont le Réseau de matériel génétique du cocotier, le module mondial de la sécurité alimentaire et les normes pour l'appui aux moyens d'existence agricoles dans les situations d'urgence.

A. Activités de renforcement des capacités

34. La FAO a mis en œuvre plusieurs activités sur le terrain afin de renforcer les capacités des pays. En République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe, des initiatives de renforcement des capacités ont été menées dans l'objectif de favoriser la prise en compte systématique de la biodiversité dans l'agriculture. Parmi les activités réalisées, citons la formation de spécialistes de la vulgarisation agricole et l'établissement d'écoles pratiques d'agriculture en vue de promouvoir les pratiques axées sur les écosystèmes qui favorisent la conservation de la biodiversité, l'amélioration générale de la durabilité environnementale et de la productivité des systèmes de production végétale, ainsi que la sécurité alimentaire et la nutrition. En Haïti, la FAO a renforcé les capacités de multiplication *in vitro* de matériel génétique du taro exempt de maladies¹⁰⁸.

35. Le CJN a repris ses activités de renforcement des capacités en 2022, après la pandémie de covid-19. Durant cette année, il a dispensé 33 cours de formation à 704 chercheurs, dont 317 femmes et 387 hommes, et permis à cinq chercheurs invités de suivre des formations de durées variables sur la sélection végétale au sein du laboratoire du sous-programme de sélection des plantes et de phytogénétique.

36. L'Azerbaïdjan et le Pakistan ont bénéficié d'une aide aux fins de leur adhésion au système de certification des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)^{109, 110}. De même, un appui à l'accréditation par l'ISTA des laboratoires d'essais de semences a été octroyé à l'Azerbaïdjan¹¹¹ et au Mozambique¹¹². Le Tadjikistan a reçu un appui au renforcement des capacités en matière de maintenance, d'évaluation et d'enregistrement des variétés¹¹³, ciblé notamment sur 385 agriculteurs ainsi que des experts nationaux. En outre, dans le cadre de cours de formation ou d'activités des écoles pratiques d'agriculture¹¹⁴, des agriculteurs ont été formés aux techniques de production de semences de pomme de terre de qualité, à la gestion intégrée des organismes nuisibles et

¹⁰⁸ TCP/HAI/3804: Appui au Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural pour lutter contre le *Phytophthora colocasiae*, agent causal du mildiou du taro, par la production de semences saines en Haïti.

¹⁰⁹ UTF/AZE/021/AZE: Improvement of Seed and Agro-Chemical Lab and Certification Services under Agrarian Services Agency (Amélioration des services de laboratoire et de certification des semences et des produits agrochimiques dans le cadre de l'Agence des services agraires).

¹¹⁰ TCP/PAK/3802/C1: Strengthening of Seed Quality Assurance System (Renforcer le système d'assurance de la qualité des semences).

¹¹¹ UTF/AZE/021/AZE: Improvement of Seed and Agro-Chemical Lab and Certification Services under Agrarian Services Agency (Amélioration des services de laboratoire et de certification des semences et des produits agrochimiques dans le cadre de l'Agence des services agraires).

¹¹² GCP/MOZ/127/EC: PROMOVE Agribiz.

¹¹³ UTF/TAJ/023/TAJ: Strengthening Resilience of the Agriculture Sector (Renforcer la résilience du secteur agricole).

¹¹⁴ TCP/TAJ/3804: TCPF: Support to improve sustainable potato production and management (Appui à l'amélioration de la production et de la gestion durables de la pomme de terre).

au développement de l'horticulture¹¹⁵. Le secteur rizicole de la Mauritanie a été renforcé grâce à des formations sur la production durable de riz, dispensées à des experts, des formateurs et des producteurs, y compris des femmes productrices¹¹⁶.

37. Le renforcement des capacités des experts nationaux et des agriculteurs en matière d'utilisation de variétés améliorées a également été soutenu dans le cadre de projets de démonstration pilotes et de formations en Géorgie¹¹⁷, République de Moldova¹¹⁸, Macédoine du Nord¹¹⁹ et Ouzbékistan¹²⁰. Des activités de développement des capacités de maintenance des variétés et de production de semences au niveau national ont été entreprises au Venezuela¹²¹, tandis qu'au Niger, la FAO a renforcé la capacité de production de pommes de terre *in vitro* du laboratoire national¹²². Au Mali, en Mauritanie et au Niger, l'Organisation a consolidé les capacités de plusieurs institutions et experts en matière de contrôle de la qualité, d'essais de semences et de certification de semences, dans l'objectif d'assurer la production durable de semences de qualité. Un renforcement des capacités a également été mis en œuvre aux fins de l'adoption de nouvelles variétés de plantes cultivées au Niger.

38. La FAO a aidé le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à examiner sa Stratégie régionale relative à la biodiversité. Un webinaire a été organisé en collaboration avec les secrétariats de la CDB et du Traité, afin de préparer les pays membres de la SADC à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique¹²³.

B. Points focaux nationaux

39. Les points focaux nationaux de la Commission chargés des RPGAA continuent de jouer un rôle important dans les travaux de la Commission, notamment en ce qui a trait au renforcement des capacités et à l'établissement d'institutions durables. Cent trente-cinq pays ont désigné des points focaux nationaux à ce jour. Ceci illustre l'engagement fort à communiquer sur l'état de conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Le fait est que les points focaux nationaux jouent un rôle crucial dans l'établissement des rapports sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et l'indicateur 2.5.1 des ODD, qui contribuent à l'élaboration des évaluations périodiques mondiales.

C. Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

40. Comme l'avait demandé la Commission¹²⁴, la FAO a continué à rendre compte, tous les ans, de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des ODD. En 2022, pour la sixième année

¹¹⁵ GCP/TAJ/019/JCA: Developing a potato-seed production system in Tajikistan (Établissement d'un système de production de semences de pomme de terre au Tadjikistan).

¹¹⁶ TCP/MAU/3707: Reconstitution des stocks rizicoles et lutte contre les ennemis des cultures dans le Sud-RIM.

¹¹⁷ GCP/GEO/023/SWI: Sustainable management of grape genetic resources in Abkhazia (Gestion durable des ressources génétiques du raisin en Abkhazie).

¹¹⁸ TCP/MOL/3801: Strengthening the capacity of smallholders in berry production (Renforcer les capacités de production de baies/petits fruits des petits exploitants) – Phase II du projet TCP/MOL/3608.

¹¹⁹ TCP/MCD/3705: Increased resilience of agriculture sector through promotion of climate smart agriculture practices (Renforcer la résilience du secteur agricole en encourageant l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face au climat).

¹²⁰ TCP/UZB/3803/C3: TCPF: Rice Crop Production and Management Support (Appui à la production et à la gestion des cultures de riz).

¹²¹ GCP/VEN/019/EC: Promoción de la SAN para el Desarrollo de la Cadena de Valor de Semillas de Cereales y Leguminosas (Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le développement de la chaîne de valeur des semences de céréales et de légumineuses).

¹²² TCP/NER/3901: Projet d'appui à la production de semences certifiées de pomme de terre dans la région d'Agadez.

¹²³ <https://www.fao.org/in-action/building-capacity-environmental-agreements/resources-news/news/news-details/fr/c/1460014/> (en anglais).

¹²⁴ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 104.

consécutives, les données relatives à l'indicateur 2.5.1.a¹²⁵, qui mesurent les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la composante de la cible 2.5 ayant trait aux végétaux, ont été publiées dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS)¹²⁶. Ces données, communiquées par 846 banques de gènes nationales, régionales et internationales de 120 pays, contiennent des informations détaillées sur plus de 5,8 millions d'accessions provenant de 7 333 genres qui étaient conservés *ex situ* en décembre 2021. Les résultats et les explications des métadonnées du rapport 2021 sur tous les indicateurs relatifs aux ODD pour lesquels la FAO est l'organisme référent, y compris l'indicateur 2.5.1.a, sont également disponibles sur le portail de la FAO¹²⁷.

41. Les données du WIEWS sont utilisées pour rendre compte de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et pour préparer les rapports sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde¹²⁸.

VII. EXAMEN DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

42. Le deuxième Plan d'action mondial a été élaboré sous l'égide de la Commission, en réponse au deuxième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*¹²⁹. Il est conçu comme un cadre, un guide et un catalyseur des actions à mener aux niveaux communautaire, national, régional et international et vise à favoriser la mise en place d'un système efficace pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA grâce à une collaboration, une coordination et une planification plus efficaces et au renforcement des capacités.

43. Le deuxième Plan d'action mondial est un plan d'action à horizon mobile¹³⁰. Les progrès globaux accomplis quant à sa mise en œuvre sont surveillés et orientés par la voie de la Commission. Pour remplir cette fonction, la Commission a planifié l'examen de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial ainsi que l'examen du deuxième Plan d'action mondial lui-même, dans son Programme de travail pluriannuel, en coopération étroite avec l'Organe directeur du Traité. Comme l'indique le deuxième Plan d'action mondial, «[l']examen devrait tenir compte des progrès accomplis aux niveaux national, régional et international dans l'exécution, l'élaboration et les ajustements dont le deuxième Plan d'action mondial aura fait l'objet, si nécessaire»¹³¹.

44. Une première évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial sur la période janvier 2012-juin 2014, comprenant une évaluation des résultats obtenus, des lacunes à combler et des ressources financières et autres nécessaires à la mise en œuvre du plan, a été présentée à la Commission à sa 16^e session ordinaire¹³². La deuxième évaluation, qui couvre la période juillet 2014-décembre 2019, et un résumé descriptif indiquant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de janvier 2012 à décembre 2019 serviront de base à l'élaboration du troisième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* («le troisième rapport»).

45. Le troisième rapport fournira un socle solide en vue de la mise à jour dont fera l'objet le deuxième Plan d'action mondial, selon que nécessaire. Le tableau 1 présente un calendrier provisoire du processus proposé pour l'examen et la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial. Ce processus est à l'image de celui qui a débouché sur l'adoption du deuxième Plan d'action mondial par le Conseil à sa 143^e session en novembre 2011.

¹²⁵ L'indicateur 2.5.1 des ODD est un indicateur de catégorie 1, c'est-à-dire un indicateur qui repose sur une méthode convenue au plan international et dont le taux de notification au niveau mondial est égal ou supérieur à 50 pour cent, et qui est couvert par le Cadre de suivi des ODD adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en juillet 2017.

¹²⁶ <http://www.fao.org/wiews/data/ex-situ-sdg-251/overview/fr/>.

¹²⁷ <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/>.

¹²⁸ CGRFA/WG-PGR-11/23/3; CGRFA/WG-PGR-11/23/3/Inf.1.

¹²⁹ FAO, 2010. Le deuxième rapport sur *L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Rome.

¹³⁰ Deuxième Plan d'action mondial, paragraphe 315.

¹³¹ CGRFA-16/17/Inf.17.1; CGRFA-16/17/Inf.17.2.

¹³² CGRFA-16/17/Inf.17.2.

Tableau 1. Mise à jour du deuxième Plan d'action mondial: processus et calendrier indicatifs, fondés sur l'examen du premier Plan d'action mondial.

Calendrier	Processus
2023	<p>19^e session de la Commission Présentation du projet de troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</p> <p>10^e session de l'Organe directeur du Traité Présentation du projet de troisième rapport sur l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</p>
2023-2024	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions régionales: examen et mise à jour du deuxième Plan d'action mondial • Préparation de la version révisée du deuxième Plan d'action mondial • Réunion conjointe des bureaux de la Commission et de l'Organe directeur du Traité aux fins de l'examen du projet de version révisée du deuxième Plan d'action mondial <p>12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen du projet de version révisée du deuxième Plan d'action mondial
2025	<p>20^e session de la Commission</p> <p>44^e session de la Conférence</p>

46. Le calendrier proposé pour la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial couvre la période comprise entre les 19^e et 20^e sessions de la Commission. Il est prévu d'organiser en 2024 cinq réunions régionales pour examiner l'état des RPGAA à l'échelle régionale et déterminer les lacunes, les besoins et les activités prioritaires. Il convient que les points focaux nationaux de la Commission chargés des RPGAA et les points focaux nationaux du Traité participent aux consultations régionales. Par ailleurs, des représentants d'organisations internationales et régionales devraient être invités à prendre part et à contribuer à ces consultations. Le tableau 2 présente des données ventilées sur le budget requis pour organiser les cinq consultations régionales, estimé à 314 500 USD.

47. Il est proposé que le premier projet de version révisée du deuxième Plan d'action mondial soit examiné lors d'une réunion conjointe des bureaux de la Commission et de l'Organe directeur du Traité, avant la réunion du Groupe de travail, en 2024. Le projet de version révisée du deuxième Plan d'action mondial sera ensuite présenté au Groupe de travail à sa 12^e session, puis le document sera soumis à l'examen de la Commission à sa 20^e session ordinaire.

Tableau 2. Budget estimé de l'organisation de consultations régionales de deux jours dans chacune des régions: Afrique (RAF), Asie (RAP), Europe (REU), Proche-Orient et Afrique du Nord (RNE), et Amérique latine et Caraïbes (RLC).

Poste	Base de calcul des coûts (en USD)	Coût total estimé (en USD)
Frais de déplacement pour 25 participants* par consultation régionale (RAF, RAP, REU, RNE et RLC)	<ul style="list-style-type: none"> • Billet d'avion @ 1 000 x 25 participants = 25 000 • Indemnité journalière de subsistance @ 250 x 3 jours x 25 participants = 18 750 <p>Total par consultation régionale = 43 750</p>	218 750

Dépenses pour les réunions	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de location de salle (y compris la location de matériel et les services de restauration) = 6 000 • Interprétation = 2 000 <p>Total par consultation régionale = 8 000</p>	40 000
Consultation technique	<ul style="list-style-type: none"> • 350 x 20 jours = 7 000 	7 000
Frais de déplacement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Billet d'avion @ 1 500 x 3 personnes = 4 500 • Indemnité journalière de subsistance @ 250 USD x 3 jours x 3 personnes = 2 250 <p>Total par consultation régionale = 6 750</p>	33 750
TOTAL		299 500

* Participants de 25 pays (avec les points focaux nationaux désignés).

VIII. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

48. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander que la Commission:

CONSERVATION ET GESTION À L'EXPLOITATION DES RPGAA

i) invite les pays à intensifier leurs efforts aux fins de la conservation *in situ* des RPGAA, de leur gestion à l'exploitation et du renforcement des liens et de la complémentarité entre conservations *ex situ* et *in situ*;

ii) demande à la FAO d'apporter un soutien aux pays, notamment pour l'élaboration ou la révision de leurs plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments ainsi que des variétés des agriculteurs et des variétés locales, en tenant compte des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments*¹³³ et des *Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales*¹³⁴ de la Commission;

iii) demande à la FAO de continuer à aider les pays dans les efforts qu'ils déploient aux fins de la conservation des RPGAA *in situ* et *ex situ* et de leur gestion à l'exploitation, y compris pour assurer la continuité des opérations de recensement, de collecte, de préservation, de caractérisation et d'évaluation du matériel génétique des plantes cultivées;

UTILISATION DURABLE

iv) demande à la FAO de continuer à aider les pays à renforcer leurs systèmes semenciers nationaux afin d'assurer la fourniture de semences et de matériel végétal de qualité, en particulier aux petits exploitants agricoles;

v) invite les pays à élaborer ou réviser leurs politiques nationales en matière de semences et les législations correspondantes, en tenant compte des recommandations du *Guide pour la formulation d'une politique semencière nationale* de la Commission;

¹³³ FAO. 2017. [Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées et des végétaux sauvages constituant une source d'aliments](#). Rome.

¹³⁴ FAO. 2020. [Directives d'application volontaire pour la conservation et l'utilisation durable des variétés des agriculteurs/variétés locales](#). Rome.

- vi) demande aux donateurs d'aider les pays à réviser, développer et mettre en œuvre leurs politiques et législations nationales en matière de semences;
- vii) invite les pays à renforcer leurs systèmes de sélection végétale, y compris pour les espèces cultivées sous-utilisées;
- viii) demande à la FAO de continuer à aider les pays, en étroite coordination avec le secrétariat du Traité, à renforcer leurs capacités d'amélioration des plantes cultivées, notamment par l'intermédiaire du Centre mixte de la FAO et de l'AIEA et à l'appui en particulier de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'application de l'article 6 du Traité;

RENFORCEMENT DURABLE DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES ET HUMAINES

- ix) invite les pays à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles en matière de recherche-développement sur les RPGAA;
- x) appelle à mobiliser des fonds extrabudgétaires pour aider les pays à mettre en œuvre le deuxième Plan d'action mondial et, à cette fin, à élaborer leurs stratégies nationales sur les RPGAA et à les appliquer, en étroite coordination avec les instances du Traité et conformément à leur stratégie en matière de financement;
- xi) demande à la FAO de continuer à rendre compte, tous les ans, de l'état d'avancement de la réalisation de la cible 2.5 des ODD et de présenter les résultats de ses travaux au Groupe de travail et à la Commission;
- xii) demande à la FAO de continuer à administrer et développer le portail WIEWS et de renforcer la coopération avec le Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (GLIS) et la plateforme GENESYS, afin d'éviter le doublonnage d'activités;

MISE À JOUR DU DEUXIÈME PLAN D'ACTION MONDIAL

- xiii) examine le plan proposé pour la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial, tel qu'il figure dans le tableau 1;
- xiv) invite l'Organe directeur du Traité à participer activement à la mise à jour du deuxième Plan d'action mondial, afin que les aspects spécifiques pertinents pour le Traité soient dûment pris en compte et que la version révisée du plan reflète fidèlement les dispositions du Traité;
- xv) demande à la FAO de réviser le deuxième Plan d'action mondial à la lumière des résultats du troisième rapport, et en particulier des lacunes, des besoins et des activités prioritaires recensés lors des consultations régionales;
- xvi) invite les gouvernements et les organisations internationales à fournir les ressources financières nécessaires pour mettre à jour, en temps voulu, le plan d'action mondial à horizon mobile, une partie de ces ressources étant destinée à la tenue de réunions régionales et autres.